

Le 14 mai, 2015

Sujet : Projet éolien de St-Cyprien

Mémoire présenté par Gérard Dutil

Je suis un contribuable de St-Paul de l'Île aux noix depuis 1958. Nous avons choisi cette municipalité lors d'une visite de cet emplacement. Magnifique paysage que nous procurent ces terres agricoles qui occupent environ 90% de notre territoire. Nous voulons le préserver pour les futures générations.

Nous devons combler les lacunes relativement aux informations transmises par le promoteur d'éoliennes. Il faut sensibiliser les citoyens aux conséquences réelles de ses choix actuels, à court et à long terme.

Nos terres agricoles sont classées parmi les meilleures terres agricoles du Québec il n'en reste moins de 2% au Québec. Certains agriculteurs ont décidé d'accepter l'offre des promoteurs d'énergie éolienne et de permettre leur installation sur leur terre. Du dire d'un de ces agriculteurs « J'aimerais mieux m'asseoir dans ma chaise berçante et collecter 80,00\$ par année que de travailler la terre » j'ose espérer qu'il n'en n'y aura pas d'autres qui réfléchissent de la même façon. Qu'arriverait-il de la culture de ces terres si tel était le cas?

Je ne suis pas contre l'énergie éolienne, mais je suis contre leur implantation sur ces terres qui servent à nourrir la population du Québec. Je crois fermement que l'Hydro Québec devrait inclure cette condition, de ne pas accepter de projet éolien sur les terres agricoles afin que nous puissions conserver notre patrimoine, notre richesse et notre beauté qui est si attrayante.

De nombreuses études ont démontrées, que l'implantation d'éoliennes dans un secteur habité a des effets très négatifs sur la santé. Il était dit autrefois que l'amiante était néfaste pour la santé, les services de santé gouvernementale, ne semblaient pas y croire, combien de personnes ont été atteintes de cette maladie, l'amiantose, qui a entraîné leur mort? De plus, le fameux médicament thalidomide, qui était administré aux femmes enceintes dont les enfants naissants avaient des membres difformés ou manquants, a éventuellement été banni et que dire de la cigarette. J'ose espérer que les éoliennes n'auront pas le même résultat, il est encore temps d'agir. Des recours collectifs font présentement partie de leurs histoires. Quel héritage allons-nous laisser à nos successeurs?

Le syndrome éolien, tel qu'identifié dans de nombreuses études et dont les symptômes sont les suivants : troubles de sommeil, maux de tête, acouphène, pression à l'intérieur de l'oreille, vertige, étourdissement, nausées, trouble de la vue, tachycardie, irritabilité, problèmes de concentration et de mémoire, passages d'angoisse associés à des sensations de palpitations ou frémissements qui surgissent pendant l'éveil ou le sommeil. Ces constatations ont été faites après que les éoliennes eurent commencées à tourner. De nombreuses études le démontrent.

D'autres études parlent des infrasons. Il est écrit que la France avait déjà considéré les infrasons comme arme de guerre, et ce durant les années 1960. Les éoliennes en produisent beaucoup.

Le maire élu de St-Cyprien, en 2013, veut des éoliennes sur ses terres. Le Conseil était partagé sur la décision à prendre et a finalement accepté le projet malgré que la population s'y objectait. De sérieuses questions se posent.

M. John Bud Morris, président d'Énergies Durables Kahnawake, qui est le promoteur du projet de St-Cyprien, a signé un article dans le coup d'œil, journal local, à l'effet qu'il aurait espéré développer un projet d'énergie éolienne à Kahnawake et que des contraintes ont fait en sorte que ce ne serait pas un projet viable sur son territoire. Ce qu'il ne dit pas c'est que sa population n'en voulait pas. Il est curieux de constater que Hydro Québec lui permette de les installer sur les meilleures terres agricoles du Québec.

La CPTAQ, qui a comme mission de « garantir pour les générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles et à assurer la protection du territoire agricole, et contribuer cet objectif au cœur des préoccupations du milieu ». Attendons-nous de perdre cette vocation qu'est l'agriculture? Je suppose que le gouvernement n'est pas intéressé à protéger nos terres agricoles.

Le compactage du sol lors de la mise en place d'une éolienne rendra ce sol infertile pour de nombreuses années avant que cette terre agricole se renouvelle. Certains spécialistes nous indiquent que des centaines d'années seront requises pour leur rétablissement. Voilà l'héritage que nous laisserons aux futures générations.

L'eau potable de la grande majorité de la population environnante provient de la nappe phréatique. Des pilotis seront nécessaires pour stabiliser la base des éoliennes, ils seront enfoncés dans le sol pour atteindre une base solide, parfois à beaucoup plus de 10 mètres. L'agriculteur étendra des produits sur sa terre et l'eau transportera ces produits dans l'eau que nous sommes appelés à consommer par l'ouverture que créeront ces pilotis. Y-a-t-il quelqu'un qui a pensé à cet éventualité? Le promoteur en est-il conscient?

Une éolienne peut faire défaut, elle a une hauteur de 140 mètres. Les promoteurs disent que l'agriculteur pourrait circuler à proximité d'une éolienne. J'ai vu, sur internet, une éolienne qui a explosé, et les pièces ont été propulsées à une centaine de mètres. Est-ce sécuritaire pour l'agriculteur? Pouvons-nous croire tout ce que les promoteurs nous disent? L'emplacement d'une éolienne prend beaucoup plus d'espace qu'indiqué dans la documentation qu'ils distribuent.

La municipalité de St-Michel a des éoliennes depuis 2012. Un résident est venu témoigner lors d'une réunion d'information qu'il vivait l'enfer et qu'il tentait de vendre sa résidence pour sortir de cet endroit. Compte tenu que les résidences construites à proximité d'une éolienne perdent de leur valeur, plusieurs études en font mention, je souhaite bonne chance à cet individu.

L'article J des principes du développement durable se lit comme suit : lorsqu'il y a un risque de dommage grave irréversible, l'absence de certitude complète ne doit servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement. Nous en sommes là. La solution, mettre fin à ce projet. Le dommage causé à nos terres est irréversible contrairement à ce que nous disent les promoteurs.

S'accaparer les terres, c'est de s'accaparer le pouvoir de nourrir la population du Québec. L'Union des producteurs agricoles s'est présentée devant la Commission parlementaire chargée d'analyser le phénomène de l'accaparement des terres pour y présenter son mémoire le 16 mars 2015. En voici un court extrait :

- On ne peut attendre pour agir, car la ressource terre est limitée et on ne peut laisser la responsabilité de sa protection à des intérêts privés, entre les mains d'une poignée d'individus. On

ne peut attendre pour agir, car chaque gouvernement doit prendre tous les moyens pour garantir à long terme la sécurité alimentaire de sa population.

- On ne peut attendre pour agir, car le phénomène d'accaparement des terres n'est pas marginal au Québec et que les données les plus récentes démontrent qu'il s'accroît.
- On ne peut attendre pour agir, car l'accaparement des terres agricoles pourrait avoir des conséquences irréversibles sur le modèle agricole québécois. Je crois que la location de terre agricole pour des périodes de plus de vingt ans est une façon de s'accaparer des terres agricoles à des fins autres que l'agriculture dont nous avons tant besoin.

L'UPA ajoute : « Les terres agricoles sont un bien rare, qui sert à la production d'un bien essentiel qui est la nourriture. Le phénomène d'accaparement des terres ne peut être pris à la légère. Le modèle agricole québécois, basé sur des entreprises familiales est efficace et conforme à des pratiques agricoles durables et pérennes. » Cela est d'ailleurs confirmé à l'échelle planétaire, il est dit que, les exploitations agricoles familiales gèrent 75% des terres agricoles et produisent 80% des denrées alimentaires du monde entier. La concentration des surfaces agricoles aurait donc tendance à générer moins d'aliments. C'est avec cette vision, celle de l'intérêt général, et après plusieurs consultations auprès des producteurs agricoles, que l'Union se présente devant la commission parlementaire.

Je crois que l'UPA protège bien les terres agricoles. Les agriculteurs font partie de cette association dont le maire de St-Cyprien est membre, lui qui veut des éoliennes sur ses terres agricoles. Il est temps que le maire regarde le futur des terres qu'il a emprunté de la génération qui l'a précédé. La passera-t-il au suivant tel qu'il l'a reçu, c'est-à-dire une terre affectée à l'agriculture?

Monsieur le président, c'est en 1812 que des soldats ont défendu notre territoire, plusieurs ont payé de leur vie, nous en sommes reconnaissants. Nos ancêtres ont travaillé fort pour défricher ces terrains pour les rendre tels qu'ils sont présentement, nous y tenons. Cette terre ne nous appartient pas nous l'avons emprunté, nos enfants l'emprunteront.

Mme Madison, conseillère de St-Blaise, avait fait la lecture d'une résolution de sa municipalité, lors d'une séance du BAPE du projet de St-Valentin en 2011 qui se lit comme suit : « Considérant que les limites d'étude d'un territoire visé par un tel projet d'éoliennes devraient inclure les territoires avoisinants subissant des impacts directs ou indirects » et j'inclurais les MRC avoisinantes.

Mon message monsieur le président est qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire, les intentions ne sont pas suffisantes, il est encore temps d'agir et pour se faire, arrêtons de prendre uniquement l'opinion des promoteurs et des représentants de certains ministères qui comprennent très bien la position du gouvernement qui est d'implanter à tout prix des éoliennes sur les meilleures terres agricoles du Québec.

De plus, la Loi sur l'application des orientations gouvernementales en matière d'aménagement nous informe que « Les orientations gouvernementales en aménagement relatives à la protection du territoire et des activités agricoles, publiées en 2001 et 2005, s'appliquent aux choix qui seront faits par la MRC en ce qui a trait à l'implantation d'éoliennes en milieu agricole » est-ce que les MRC peuvent interdire la présence d'un projet d'éoliennes sur les terres agricoles, si oui, il faudrait peut-être leur rappeler.

Les agriculteurs ont une exemption d'au moins 70% de la taxe foncière sur la valeur de leur propriété. Le Gouvernement du Québec rembourse la différence. En somme, c'est nous les citoyens qui remboursons la

différence. Est-ce notre droit de s'objecter à ce qu'un projet d'éoliennes ne puisse faire partie d'une terre agricole?

Les éoliennes sont des installations industrielles et non des machines agricoles. De ce fait, leur place n'est pas en zones agricoles mais en zones industrielles. Aussi, nous devons respecter les zones de détente.

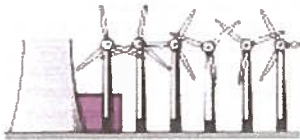
Plusieurs recours collectifs sont en cour présentement, qui paiera la facture le temps venu? Les éoliennes ne sont pas acceptables sur nos terres agricoles qui font partie des meilleures terres agricoles du Québec. SVP protégez- les.

Je demande donc par la présente, la possibilité de m'exprimer auprès du Bureau des audiences publiques.



Gérard Dutil, -

St-Paul de l'Ile-aux-noix, QC



Groupe d'information sur les éoliennes (La Roche-en-Ardenne)

Dossier sur les coûts et les nuisances des éoliennes

[Accueil](#) | [Parc éolien](#) | [Nuisances](#) | [Coûts kWh](#) | [Sécurité énergétique](#) | [Politique](#) | [Documents](#) | [Références](#) | [Liens](#) | © 2009

Les riverains d'un parc éolien ne sont pas tenus au courant des dangers potentiels d'une trop forte proximité entre les maisons et les turbines.

Le risque est faible mais est perturbant pour des familles qui doivent vivre constamment dans cette situation de danger.

Accidents causés par des éoliennes

Si vous pensez que [notre tract](#) exagère le danger des bris de pales, voici des informations quantitatives pour préciser le degré de danger pour quelqu'un qui habite à moins de 500 m d'une turbine.

98 bris de pales de 1992 à 2006

Un site en anglais a des informations vérifiées sur les éoliennes. <http://www.wind-watch.org/>

Ces [informations](#) sont maintenant complétées par des [sites anglais](#).

En particulier, le site tient une liste des accidents documentés dans la presse ou des rapports de police dans le monde.

<http://www.wind-watch.org/documents/wp-content/uploads/accidents-1nov2006.xls>

<http://www.wind-watch.org/documents/wp-content/uploads/accidentssummary-1nov2006.doc>

D'autres sites suivent les accidents et les problèmes que les assurances, telles qu'Allianz, doivent couvrir. Des articles signalent que le taux d'accidents sérieux augmente et qu'il y a des défauts graves dans les éoliennes modernes allemandes qui n'ont pas été suffisamment testées. Les Américains installent enfin des [centres de tests](#) pour valider la technologie avant installation.

Pour empêcher les accidents de personnes, une précaution minimale est que les pales soient testées dans des laboratoires comme on le fait pour les ailes d'avion et que des prototypes soient installés loin des maisons avant que ces modèles ainsi testés pendant de longues périodes soient déployés en zones habitées. Du fait de l'oubli de cette précaution industrielle élémentaire, les constructeurs sont en retard pour produire des machines raisonnablement sûres et les délais pour la livraison ou pour fournir les pièces de rechange après accident ou révision s'étendent de plusieurs mois à deux années. Le périodique "Der Spiegel" suit ces problèmes et traduit quelques uns de ses articles en anglais. [Les dangers de l'éolien - Sommaire d'articles en D'allemand et le chinois.](#)

Il est interdit de s'approcher de certains parcs d'éoliennes. Par exemple, par temps de gel, il faut rester à plus de 300 m des petites éoliennes car de gros blocs de glace peuvent se détacher des pales et atterrir à cette distance. Il faudrait rester à plus d'un km des turbines géantes.

Par temps de tempête, on ne se promène pas dans les bois et il ne faut pas non plus s'approcher des éoliennes car des pales brisées ou des mats qui s'écroulent peuvent atterrir à plusieurs centaines de mètres (photos sur [36]) mais on ne peut pas déplacer sa maison par grand vent. On ne peut pas construire d'éoliennes qui pourraient tomber sur des routes de grande circulation.

310 accidents sont signalés.

Le plus fréquent est le [bris de pales](#). 98 éoliennes ont eu une ou plusieurs pales brisées de 1992 à septembre 2006. Celles-ci sont [multiplées](#), parfois au delà de 400 m, par des éoliennes plus petites que celles qu'on propose aujourd'hui. On est maintenant (mai 2010) à 172 bris et une projection jusqu'à 1300 m en Norvège.

La distance maximum des jets observés, aussi bien pour des débris de pales que des projections de glaçons est actuellement de 500 m depuis la base de la tour. Une personne au bas de la tour a été sérieusement blessée en recevant un glaçon provenant de haut (en 2000). Des jets de glaçons sont souvent confondus avec des coups de feu. Depuis des éoliennes avec pales chauffées sont requises en zones exposées.

Il n'y a presque pas d'accidents au Danemark et en Hollande mais cela serait dû à ce que la presse n'en parle pas. L'industrie éolienne n'est pas tenue à déclarer ses accidents et incidents comme cela se fait dans les autres industries. Ceux qui comptabilisent les accidents sur le site cité pensent que les accidents répercutés dans la presse ne représentent que le sommet de l'iceberg. Ce sont des bénévoles qui font ce comptage pour compenser les déficiences graves des services officiels. Les [sites officiels](#) sont [très peu documentés](#).

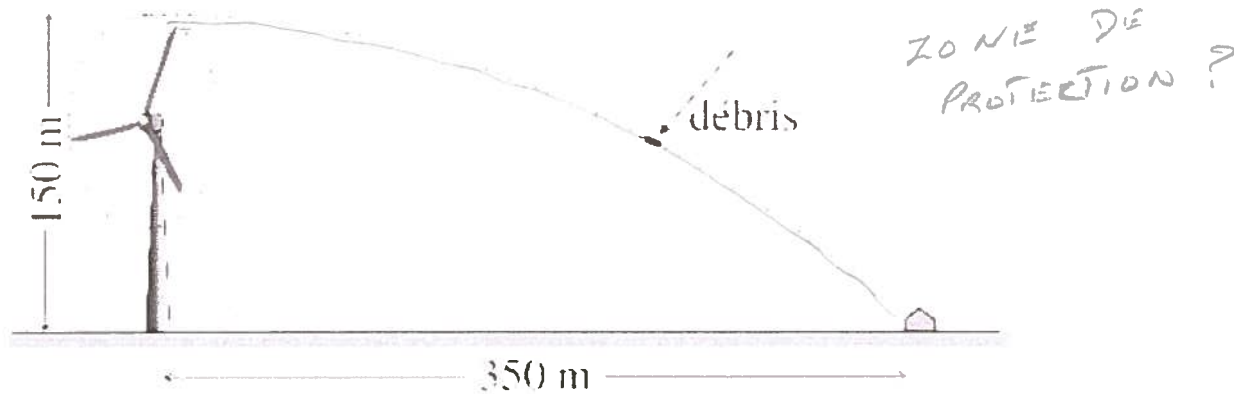
Les éoliennes modernes ont autant d'accidents. [L'accident n° 396 du 9 mars 2006](#) entre les villages de Alsdorf et Boscheln (Übach-Palenberg) concerne un bris de pales sur une turbine Nordex N90 de 2,3 MW, avec un mat de 100 m et une hélice de 90 m de diamètre, donnant une hauteur totale de 145 m.

Quel est le risque à La Roche? 100 bris de pales pour 30.000 éoliennes dans le monde donne un risque de 1/300 par éolienne ou de 1/50 pour 6 éoliennes. Comme les données statistiques sont collectées sur des éoliennes ayant servi peu de temps (disons 5 ans) au lieu d'une durée de vie attendue de 15 ans, il faut multiplier par 3. Le risque qu'il y ait un bris de pales pendant la vie d'un parc éolien comme La Roche est donc de 3/50 ou 6% mais les chances peuvent être bien supérieures puisque le domaine est en évolution et les statistiques ne sont pas complètes. Des assureurs (Allianz) estiment qu'ils doivent indemniser une moyenne d'un accident tous les 4 ans par contrat. Jusqu'ici, les bris de pales n'ont pas causé de blessures humaines. Le fait que les héritiers seront indemnisés n'est pas très tranquillisant pour ceux qui doivent vivre à proximité d'une éolienne. Plutôt que d'ignorer ce risque, il est sage de réduire le danger physique d'un accident en construisant les éoliennes à une distance suffisante des habitations. Cela réduirait aussi des dangers plus fréquents : jets de glaçons et troubles du sommeil.

Distance minimum de sécurité

« Les prescriptions en vigueur au Luxembourg prévoient qu'à la limite des zones résidentielles existantes, la pression sonore causée par les éoliennes ne peut, dans des conditions de référence, dépasser 35 dB(A). Cette limite de bruit est faible comparée à celle qui est en vigueur dans d'autres pays. Cette obligation technique garantit des distances plus importantes entre les éoliennes et les zones résidentielles. Selon le comportement sonore du type d'éolienne et la configuration du parc, ces distances peuvent se situer entre 600 et 1200 mètres ».

http://fr.acl.lu/cms/front_content.php?idcat=186



Feu au sommet du mat

L'autre accident fréquent est le feu dans la nacelle (44 accidents). Le feu (1000 litres d'huile de graissage en feu) est trop haut pour être combattu. Il envoie des débris enflammés pendant plus d'une journée.

37 cas de tour s'écroulant ou de dommage majeurs à la structure. Les dégâts sont limités à 150 m.

Accidents mortels lors de la construction et la maintenance

37 accidents mortels, 31 étant des ouvriers tombés de la tour pendant le montage ou l'entretien. Cela rend cette industrie une des plus dangereuses par unité d'énergie produite (par TWh).

3 accidents mortels de circulation sont attribués par la police à des conducteurs distraits par la vue d'un parc d'éoliennes. D'autres accidents concernent un parachutiste tombant sur une éolienne et un ULM pris dans un rotor. Un avion a percuté une éolienne (peut-être s'agissait-il d'un suicide).

Des petites éoliennes (45 m de diamètre) construites par la [Tennessee Valley authority](#) sont entourées d'un cercle de barrières jaunes à plus de 100 m et de panneaux "No Trespassing". (Page 4-18, Fig. 4-9). Des caméras sont installées pour surveiller le site (en 2003).

Problèmes de santé

Des [médecins](#) signalent que des sons graves (le battement sourd typique des éoliennes) se propagent assez loin et passent à travers des fenêtres fermées et des cheminées [124]. Des personnes ont leur [sommeil compromis par ce bruit jusqu'à plus d'un mille \(1,6 km\)](#).

La plupart des gens qui vivent depuis quelque temps près d'éoliennes signalent qu'ils souffrent de cette proximité. Cela est d'autant plus difficile à supporter quand ils s'aperçoivent que ces éoliennes

qui salopent leur environnement naturel n'ont pas d'effet sensible sur le climat mais sont le résultat d'un affairisme de grande envergure.

Retour

Retour

1,500 accidents and incidents on UK wind farms

The wind energy industry has admitted that 1,500 accidents and other incidents have taken place on wind farms over the past five years.

The scale of incidents is equivalent to almost one a day Photo: GETTY

By Edward Malnick and Robert Mendick

8:15AM GMT 11 Dec 2011

The figures – released by RenewableUK, the industry's trade body – include four deaths and a further 300 injuries to workers.

The scale of incidents – equivalent to almost one a day – emerges following the publication of dramatic photographs showing one turbine which had crashed to the ground in a field near a road and another exploding into flames, caused by 150mph winds which buffeted Scotland and northern England last week.

Charles Anglin, RenewableUK's director of communications, stressed that last week's incidents were caused by "freak weather". The organisation said that no member of the public had ever been hurt as a result of a wind turbine accident.

A dossier of incidents, compiled by a campaign group opposed to wind farms, includes cases where blades, each weighing as much as 14 tonnes, have sheared off and crashed to the ground.

Residents living near a wind farm have reported sheltering in their homes when lumps of ice were thrown from blades from a 410-ft high turbine near Peterborough, Cambridgeshire.

One manufacturer of wind turbines admitted one of its models had a defect – understood to be caused by a faulty braking system that meant the blades could fly off – that led to hundreds of turbines being ordered to be shut down in September by the Health and Safety Executive.

The company, Proven Energy Ltd, based in Scotland, went into receivership shortly after.

Blades attached to smaller domestic wind turbines have also become detached and hit buildings – in one case penetrating the roof of a cabin used as an office.

Campaigners claim that the incidents show that "some parts of the country are too windy for turbines". Most turbines automatically shut down when the wind speed rises above 56mph because at that speed they can become unsafe.

In September a blade flew off a wind turbine on the roof of a new car park at Lister hospital in Stevenage, Hertfordshire, hitting a staff member's car.

Last year a 140-turbine wind farm near Glasgow was temporarily shut down after a 14-tonne fibreglass blade broke off in windy conditions and landed at the base of its tower.

Two years ago, a 50ft turbine collapsed in the playground of a school on the Island of Raasay off the coast of Scotland, and in the same year a blade on a 190 ft wind turbine in Rotherham owned by Sheffield University broke in strong winds, prompting an investigation by its manufacturers.

The incidents were compiled by the Caithness Wind Farm Information Forum, which campaigns against turbines in Scotland and publishes accidents - backed up by media reports - on its website.

RenewableUK said the deaths had been recorded in 2009 and 2010.

One involved a maintenance worker in Scotland who had become 'tangled' with the driveshaft of a turbine while the other three deaths took place during construction of onshore and offshore wind farms.

Chris Streatfeild, RenewableUK's director of health and safety, said: "No members of the public have ever been injured or harmed in the reports we have received.

"The risk to the public is one in 100 million. You are much more likely to be injured by a lightning strike than by a wind turbine."

Mr Streatfeild said RenewableUK had recorded 1,500 incidents over the past five years, many of which were very minor. Of those, about 18 per cent - or close to 300 incidents - led to an injury, again usually very minor.

He said planning and safety rules meant turbines were always at a certain minimum distance from roads and homes, reducing further the risk to the public. He said the number of fires and structural collapse each amounted to just a 'handful'.

Mr Anglin said last week that wind farms had an “excellent health and safety record”, adding: “In stressful situations any power equipment may develop faults, and that’s true of gas, nuclear, oil, and is also true of wind.”

The Health and Safety Executive (HSE) said last week it was “extremely difficult” to assemble a “complete picture of reported incidents at wind farms” because accidents are not recorded by industry type.

The HSE said its figures showed three fatal accidents between 2007/08 and 2009/10 and a total of 53 major or dangerous incidents in the same time frame.

An HSE spokesman said wind turbines were classed as machines rather than buildings or structures and that there was no obligation to report mechanical failures.

Angela Kelly, chairman of the Country Guardian, a national network of anti-wind farm campaigns, said: “We have been aware of accidents on wind farms for years but the new figures released by the industry’s own trade body are particularly alarming.

“Developers seem to have ignored the fact that some parts of the country are too windy for turbines.”

How we moderate

© Copyright of Telegraph Media Group Limited 2015